

Opération "Pas de pub, des arbres !" BORDEAUX 16 mai 2015 à 10 H 30

vendredi 15 mai 2015

Communiqué

Contact Paysages de France :

- Local : 06 48 94 38 72
- National : 06 82 76 55 84

Opération "Pas de pub, des arbres !" BORDEAUX MÉTROPOLE, 16 mai 2015 à 10 H 30

Les associations Résistance à l'agression publicitaire et Paysages de France organisent samedi 16 mai 2015 (RDV à 10h 30 à l'arrêt de bus "BOULIAC Centre Commercial") une action symbolique de bâchage de plusieurs panneaux publicitaires de grand format quai de la Souys.

Interpeller les élus



Le but premier de cette action de recouvrement symbolique est d'interpeller les élus de Bordeaux Métropole sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) : nous demandons qu'un réel débat participatif soit ouvert sur la problématique de l'affichage publicitaire et de la pollution qu'elle engendre. Pour rappel, les questions relatives à l'affichage publicitaire sont dans le livre 5 du code de l'environnement, intitulé « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances ».

Trois grands principes à respecter

Nous considérons que la démarche d'élaboration d'un règlement local de publicité doit être fondée sur trois grands principes :

- 1 - Les dispositifs les plus polluants et agressifs (publicité lumineuse numérique, bâches publicitaires, panneaux scellés au sol de plus de 2 m², panneaux muraux de grand format, enseignes sur toiture, enseignes scellées au sol, enseignes murales – souvent de très grandes dimensions dans les zones commerciales) doivent faire l'objet, selon le cas, de mesures réellement significatives (interdiction partielle ou totale, limitation des dimensions et du nombre) ;
- 2 - Le principe d'équité entre habitants doit être respecté. Il est anormal qu'un habitant de Saint-Médard-en-Jalles soit moins protégé qu'un habitant de Bordeaux centre ;
- 3 - Le règlement doit être simple, lisible, facile à mettre en œuvre et à faire respecter.

Rendre l'espace public à la population

Il est urgent que Bordeaux Métropole s'inspire de communes pionnières comme Civrieux-d'Azergue (agglomération lyonnaise) ou Yerres (Essonne), qui ont banni les panneaux de grand format, reliques des années 80. Comme Grenoble aussi, qui a décidé de supprimer les panneaux publicitaires installés sur le domaine public. Il est anormal que l'expression dans le domaine public soit confisquée et imposée lourdement par quelques annonceurs, qui dénaturent nos paysages.

Mauvaise publicité pour Alain JUPPÉ et BORDEAUX METROPOLE ?

Lors du conseil municipal du 26/01/2015, le maire de Bordeaux a fait preuve d'un incontestable manque de discernement en faisant sien des slogans inventés par les afficheurs dans les années 80 – mais abandonnés depuis tant ils sonnent faux – tels que : « la publicité en ville remplit un rôle esthétique » ou « une ville sans publicité est triste » !

Cela alors que son « effet dévastateur » (communiqué de presse du 11 juin 2008 du ministère de l'Écologie) est régulièrement dénoncé, à commencer par les médias eux-mêmes !

Qui, en effet, peut croire un seul instant que les rôtis, conserves, sodas et autres promotions tapageuses affichées sur 12 m² ou 8m² en entrée de ville améliorent le paysage, la qualité de vie des habitants et l'image de Bordeaux ?

Samedi 16 mai 2015, remettons la publicité à sa place.